

## SÉANCE DU 24 SEPTEMBRE 1888.

---

PRÉSIDENTE DE M. HOUZÉ.

---

La séance est ouverte à 8 heures et quart.

Le procès-verbal de la séance de juillet est adopté.

*Dépouillement du scrutin.* — MM: Émile Cauderlier, publiciste, à Bruxelles, Adolphe Hambye, notaire, à Mons, Lemonnier, ingénieur, à Ciply, et Émile Vanderschuere, échevin et conseiller provincial, à Saint-Josse-ten-Noode, sont proclamés membres effectifs de la Société.

*Ouvrages présentés.* — *Essai d'une carte anthropologique préhistorique de la Belgique au 1/100000.* — *Exposé de la méthode et des procédés adoptés.* — *Notice explicative de la Feuille de Flobecq*, par M. É. Delvaux, membre effectif.

*Liste des localités où des sépultures franques ont été découvertes jusqu'ici en Belgique*, par le baron Alfred de Loë, membre effectif.

*Étude sur les mégalithes ou monuments de pierres brutes existant ou ayant existé sur le territoire de la Belgique actuelle*, par le même.

*Les sépultures de Solutré*, par M. G. de Mortillet, membre honoraire.

*La grotta Nicolucci presso Sorrento*, par R. Lorenzoni.

*Bulletin de l'Académie royale de médecine de Belgique*, 1888, fasc. 6.

*Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique*, 1888, fasc. 6.

*Bulletin de la Société royale belge de géographie*, 1888, fasc. 4.

*Revue d'anthropologie*, 1888, fasc. 5.

*Bulletin de la Société d'anthropologie de Lyon*, 1887.

*The Journal of the Anthropological Institute of Great Britain and Ireland*, August 1888.

*Cincinnati Museum Association Seventh annual report*, 1887.

*Verhandlungen der Berliner Gesellschaft für Anthropologie, Ethnologie und Urgeschichte*, Sitzungen von 7 und 28 April 1888.  
*Mittheilungen der Anthropologischen Gesellschaft in Wien*, XVIII. Bd., II. und III. Heft.

Des remerciements sont votés aux donateurs.

RAPPORT SUR LE CONGRÈS ARCHÉOLOGIQUE ET HISTORIQUE  
DE CHARLEROI,  
PAR M. VICTOR JACQUES.

Messieurs,

J'ai l'honneur de déposer mon rapport sur le Congrès archéologique et historique de 1888, auprès duquel vous m'aviez délégué.

C'est, vous le savez, Messieurs, la Société archéologique et paléontologique de Charleroi qui avait été chargée de l'organisation de ce Congrès, sous la présidence de M. Van Bastelaer. Les membres, répartis en quatre sections, ont tenu leurs séances les 5, 6 et 7 août; la journée du 8 a été consacrée à une excursion archéologique sur les bords de la Sambre.

A Charleroi, comme aux Congrès d'Anvers, de Namur et de Bruges, les questions d'archéologie préhistorique ressortissaient à la première section. C'est donc principalement sur les travaux de cette section que porte mon rapport.

Le bureau de la première section a été présidé, pendant les séances tenues le 6 août, par M. Dewalque, assisté de M. Vanden Gheyn, vice-président; pendant la séance du 7, par M. le général Wauvermans, assisté de M. le chanoine Gordjère, vice-président. Pour le 8, le président désigné était M. le baron de Baye et le vice-président, M. le D<sup>r</sup> Cloquet. Les fonctions de rapporteur ont été remplies par le D<sup>r</sup> Victor Jacques, celles de secrétaires, par MM. le baron de Loë et de Munck. M. Delvaux, primitivement désigné pour l'une des vice-présidences, a dû se récuser, son état de santé ne lui ayant pas permis malheureusement d'assister aux séances (\*).

---

(\*) Je citerai parmi ceux de nos collègues qui s'étaient fait inscrire comme membres du Congrès : MM. Aubry, A. Bamps, C. Bamps, L. Bayet, Bequet, Blomme, Braconnier, Buls, D<sup>r</sup> Cloquet, P. Cogels, Cumont, de Becker, baron de Loë, Delvaux, de Munck, De Pauw, de Puydt, Desguin, baron Edm. de Selys Longchamps, baron W. de Selys Longchamps, marquis de Wavrin, de Witte, Du Fief, Dupont, P. Errera, D<sup>r</sup> Félix, D<sup>r</sup> Fraipont, Francart, Gilson, D<sup>r</sup> Houzé, D<sup>r</sup> Jacques, H. Le

Avant l'ouverture du Congrès, le comité organisateur avait fait distribuer un volume de *Mémoires, rapports et autres documents préalablement imprimés en vue des travaux du Congrès d'archéologie de Charleroi*, ou, en d'autres termes, avait demandé à quelques spécialistes de rédiger un exposé des questions qui devaient figurer à l'ordre du jour de nos séances, exposé qui pût servir de base aux discussions. Des dix-sept mémoires qui ont été publiés dans ce volume, cinq traitent de questions dont s'occupent plus particulièrement les membres de la Société d'anthropologie. Je vais vous donner un résumé succinct de ces mémoires et des discussions auxquelles ils ont donné lieu.

L'idée de supprimer autant que possible, dans les séances des sections et dans les assemblées générales, les lectures et les conférences est des plus louables : les mémoires publiés d'avance peuvent être étudiés par ceux auxquels ils s'adressent plus spécialement, de façon à leur permettre d'aborder bien préparés la discussion. Dans ces conditions la discussion elle-même est bien plus fructueuse. J'approuve pleinement cette disposition introduite dans le règlement du Congrès de Charleroi ; mais il y a deux paragraphes de l'article de ce règlement qui régissent cette matière, sur lesquels il y aurait peut-être lieu d'attirer l'attention de votre délégué au prochain Congrès, si cette année le règlement était exécuté à la lettre. Je cite textuellement (\*) :

« Il (le comité exécutif du Congrès de Charleroi) se réserve la faculté de décider, ou non, l'impression de tous ces travaux, *in extenso* ou en résumé.

» Ces travaux devront être pourvus de *conclusions*, qui seront soumises aux votes de leurs sections respectives, pour être ensuite présentées, sous forme de *vœux*, à la dernière assemblée générale du Congrès. »

Le comité organisateur attachait sans doute une importance toute particulière à ces dispositions, puisque l'article précédent portait que : « Toute question, pour être inscrite au programme, doit être accompagnée de développements suffisants pour servir de

---

Bon, Lelièvre de Staumont, Libotte, Lohest, Moens, Paris, Petitbois, Preudhomme de Borre, Dr Raeymaeckers, Rutot, H. Siret, Dr Tiberghien, Dr Titeca, D. van Bastelaer, van den Broeck, Dr van den Corput, J. van den Gheyn, baron van Ertborn, van Overloop, Dr Walton et Zanardelli. La Société d'anthropologie de Bruxelles comptait donc 53 de ses membres sur les 538 membres du Congrès.

(\*) Article VII, §§ 3 et 4.

base à une discussion, et suivie de conclusions sur lesquelles l'on puisse émettre un vote sous forme de vœu. »

Je n'ai nullement l'intention de discuter ces points, mais je me permettrai cependant de faire remarquer qu'il appartient au Congrès et non à la Société organisatrice de décider si un mémoire doit être imprimé ou non, que ce ne peut être que le Congrès lui-même qui puisse régler son ordre du jour, et qu'enfin beaucoup de questions, le plus grand nombre même, me semble-t-il, peuvent être discutées dans un Congrès, sans qu'il soit nécessaire que les discussions se terminent par l'expression d'un vœu. On tomberait en réalité dans le ridicule si l'on exigeait en réponse à une question telle que celle qui est formulée sous le n° 10 du *Questionnaire général formant le programme du Congrès* : « L'homme a-t-il vécu à l'époque tertiaire? » qu'un Congrès décidât que l'homme a vécu ou n'a pas vécu à l'époque tertiaire, ou qu'un mémoire sur ce sujet fût pourvu de conclusions « sur lesquelles l'on puisse émettre un vote sous forme de vœu. »

Quoi qu'il en soit, la première section s'est abstenue de voter sur les conclusions des mémoires qui lui étaient présentés.

L'un des mémoires soumis à la première section, publié par M. Blanchard, ingénieur, sous le titre de : *Sur les matières premières minérales employées par l'homme des âges de la pierre au point de vue de leur origine, de leur composition et de leur gisement*, n'a pas été discuté faute de temps. Ce travail avait été fait en réponse à une question formulée aux Congrès précédents par notre collègue M. de Munck, question qui figure également à notre ordre du jour. Je ne me permettrai pas de discuter le mémoire de M. Blanchard; je ne crois pas cependant que ce mémoire donne la solution de la question : l'auteur s'est plus particulièrement attaché à l'étude minéralogique des roches éruptives, diorites, porphyres, serpentines, etc.; mais il a laissé presque entièrement de côté les roches siliceuses qui présentent pour notre pays, un intérêt beaucoup plus considérable. Il serait donc à désirer que la question restât à l'ordre du jour des prochains congrès.

A la demande d'une *Étude des mégalithes existant ou ayant existé en Belgique*, notre collègue, M. le baron de Loë, a répondu en donnant une liste de tous les monuments de cette espèce qui ont été signalés dans notre pays et en traçant les règles qu'il croit propres à assurer une étude vraiment scientifique du sujet :

« D'abord et avant tout, dit-il, il faudra distinguer avec soin et éliminer de la discussion les blocs qui sont purement du domaine

de la géologie; puis indiquer la situation exacte et donner une bonne description de ceux qui offrent quelque garantie d'authenticité; examiner s'ils ont fait partie autrefois d'un système quelconque de pierres levées (dolmen, allée couverte, alignement, cromlech), ou bien s'ils semblent avoir été toujours isolés comme ils le sont aujourd'hui; voir quelle a été leur nature et le but réel de leur érection; en d'autres termes, rechercher si ces pierres se rapportent uniquement au culte mortuaire, comme on l'a avancé, s'informer si des fouilles ont été pratiquées autour et sous ces monuments et s'enquérir des résultats obtenus. »

« Les huit dixièmes des menhirs connus, ajoute notre collègue, n'ont d'archéologique que leurs légendes. »

Je suis absolument du même avis sur ces points que M. de Loë, et les membres de la première section partageaient complètement cette manière de voir. Il ne serait cependant pas inutile de faire observer que les pierres qui n'ont que leurs légendes et même les pierres qui n'ont pour elles que le nom que leur a donné le peuple, offrent encore un grand intérêt pour l'anthropologiste et pour le folkloriste et que leur nomenclature ne doit pas être négligée par ceux qui voudront compléter la liste de notre savant collègue.

Au Congrès, M. Hock, de Namur, a précisément donné la description de trois pierres qui n'ont pas été mentionnées dans le travail de M. de Loë et qui semblent, d'après la discussion, rentrer dans la catégorie des pierres douteuses, non érigées par l'homme, mais dont la position anormale, due à des phénomènes naturels, a pu frapper l'imagination du peuple. Ce sont : une *Pierre du Diable*, à Fechlenne, commune de Falaën, une *Pierre qui tourne*, à Baileux, une autre *Pierre du Diable*, à Senenne près d'Anhée. Le nom seul de ces pierres est toute une légende, et à ce titre elles peuvent prendre place sur une carte archéologique. Mais il n'en est probablement pas de même des pierres formant le prétendu dolmen et le soi-disant cromlech de Solwaster, qui ne se distinguent en rien, si ce n'est peut-être par leur volume, des autres *pierres volantes* (nom que leur donnent les paysans) gisant éparses sur le sol des hautes fagnes. M. le Dr Comhaire, de Liège, en avait rédigé pour le Congrès une description détaillée, bien que la plupart des sociétés savantes eussent déjà fait bonne justice de l'importance de ces découvertes. M. Comhaire a ajouté à la liste des pierres signalées par M. de Loë, des menhirs décrits par Marcellin Lagarde ou par Pimpurniaux, à Binche, à Membre, à Monthermé et à Tillet près d'Amberloup, mais je n'ai recueilli aucun fait qui puisse faire juger de l'authenticité de ces monuments.

Un autre membre du Congrès, M. Lambot, de Marchienne-au-Pont, est allé beaucoup plus loin que M. de Loë. Il attribue à des phénomènes naturels la soi-disant érection de tous les menhirs et il croit que si l'homme les a choisis comme lieux de réunion ou de sépulture, c'est qu'il les a trouvés en place, mais que jamais, à ces époques reculées, il n'a eu le pouvoir de remuer ces masses énormes de pierre et de les transporter à une distance souvent considérable des gisements dont on prétend qu'ils ont été extraits.

Cette opinion est peut-être trop absolue; il est possible que des blocs ont été simplement levés et appropriés sur place, mais il est certain que d'autres ont été transportés : j'ai cité, entre autres, les blocs de Duysbourg qui sont en grès landenien et qui étaient enfouis dans du sable bruxellien, à une grande distance des affleurements de terrain landenien, qui ne se rencontrent même que bien au delà d'une rivière importante, la Dyle. Le culte des pierres s'est sans doute emparé de beaucoup de blocs qui, par leur position ou leurs formes étranges, avaient attiré l'attention de l'homme et ont par la suite gardé une légende. Mais tous les mégalithes n'appartiennent pas au culte des pierres, et c'est probablement surtout parmi ceux-là que l'on doit s'attendre à trouver des pierres transportées.

Plusieurs savants, notamment MM. le chanoine Gordière et Guignard, ont signalé des pierres dressées dont l'antiquité ne remonte pas au delà du XII<sup>e</sup> siècle : ce sont des bornes immenses qui servaient à délimiter certaines propriétés et qui ont été ultérieurement l'objet de légendes superstitieuses. Les lieux dits *de la Haute-borne* seraient assez communs dans certaines parties de la France.

Enfin cette discussion s'est terminée par la description d'un monument mégalithique découvert tout récemment à Wéris, à 1 <sup>1</sup>/<sub>2</sub> kilomètre environ du dolmen dont le Gouvernement a fait l'acquisition il y a trois ou quatre ans. Il semblerait, d'après M. Dubois, de Couillet, que l'on aurait affaire à un véritable dolmen sous tumulus : trois blocs forment table sur quatre pierres dressées et la chambre est fermée à chaque extrémité par une pierre dont l'une présente une ouverture circulaire. L'ensemble du monument a 6<sup>m</sup>,30 de longueur, sur 4 mètres de largeur. Ce dolmen se trouve, comme l'autre, dans le voisinage immédiat d'un chemin dit *des Romains*.

La section a émis le vœu que la Société archéologique de Charleroi charge officiellement M. Dubois de fouiller le nouveau dolmen de Wéris et prenne, le cas échéant, les mesures nécessaires pour assurer sa conservation. Ce vœu a été adopté par le Congrès.

Notre collègue, M. de Munck, avait rédigé pour le Congrès un mémoire sur *l'Homme tertiaire*. Ses conclusions sont que l'on ne peut baser la croyance à l'homme tertiaire sur la présence dans les terrains tertiaires de grossiers éclats de silex offrant parfois quelques retouches. Vous connaissez à cet égard la théorie que notre collègue a eu plusieurs fois l'occasion de développer devant vous : des causes naturelles peuvent expliquer bien souvent les retouches que l'on observe sur des morceaux de silex. M. L. Guignard, de la Société française d'archéologie, avait apporté pour nous les soumettre quelques-unes des pièces les plus probantes sur lesquelles l'abbé Bourgeois avait fondé son hypothèse de l'existence de l'homme miocène. Je dois dire en toute sincérité qu'il m'aurait été bien difficile de voir dans toutes ces pièces des instruments taillés intentionnellement par l'homme. Une ou deux pièces que l'on nous a montrées pourraient être considérées comme telles ; mais je doute que l'on puisse baser une opinion vraiment scientifique et dénuée de tout préjugé sur l'examen de ces pierres et de quelques autres que l'on donne comme preuves de l'existence de l'homme tertiaire. J'admets théoriquement un homme tertiaire ou un prédécesseur de l'homme à l'époque tertiaire ; mais c'est là, je l'avoue, une hypothèse qui a encore bien besoin de confirmation avant de sortir du domaine de la spéculation pour entrer dans le domaine de la science. Je vais même plus loin : je crois que la preuve de l'existence de l'homme pliocène ne serait pas bien difficile à trouver ; mais ce n'est pas le moment d'aborder cette question et je reviens au compte rendu du Congrès.

Le mémoire de M. de Munck n'a pas en lui-même soulevé de grandes discussions et cette séance s'est terminée par quelques communications moins importantes : ainsi M. Eeckman, de Lille, a rappelé, à propos des silex pouvant affecter l'aspect d'instruments taillés, que M. Darvan, de Saint-Pol, avait réuni toute une série de silex affectant la forme de têtes d'animaux, grâce à des empreintes de cydaris, et il s'est demandé si ces formes n'avaient pas été remarquées aussi par l'homme préhistorique. Abordant un autre ordre d'idées, M. Guignard a appelé l'attention des personnes qui s'occupent de fouilles, sur la présence dans des tombeaux non datés, mais qui peuvent remonter au V<sup>e</sup> ou au VI<sup>e</sup> siècle, de gros rognons de silex placés en trilithes du côté de la tête : ces tombeaux ont été fouillés dans le Loir-et-Cher, à Herbilly près de Maisne. Dans des puits funéraires de Loir-et-Cher, il a aussi trouvé quelquefois une pierre roulée cassée à l'une de ses extrémités : il est possible, dit-il,

que ces objets se rapportent au culte des pierres. Enfin, il signale aussi la présence dans plusieurs endroits, le long de la Loire, de silex taillés identiques à ceux des Kjökkenmöddings du Danemark. Des pièces danoises ont aussi été trouvées en Belgique : la pointe de lance que M. van Overloop a trouvée à Mendonck paraît avoir la même origine, et M. Lohest rappelle qu'à Sollières on a également recueilli un poignard dont la provenance scandinave ne paraît pas douteuse (\*). Enfin, M. Guignard a émis l'hypothèse un peu hasardée que l'industrie de la pierre aurait pu encore être florissante au VII<sup>e</sup> et au VIII<sup>e</sup> siècle, car des tombes franques datant de cette époque renfermaient parfois un mobilier complet de pierre, amulettes, haches et pointes de flèches de silex !

Aux questions : « A quelle époque faut-il reporter l'origine de la poterie ? Est-il possible d'indiquer d'une façon précise des caractères suffisants pour classer, par époques, les produits céramiques préhistoriques trouvés par les archéologues ? Peut-on admettre la poterie de l'époque paléolithique ? » notre collègue, M. le D<sup>r</sup> Cloquet, avait répondu par un travail qu'il a publié sous le titre de : *Simple notice sur les poteries antéromaines*.

Je transcris les conclusions auxquelles est arrivé M. Cloquet.

« Je conclus, dit-il, de ce qui précède :

» 1<sup>o</sup> Que la plupart des savants qui se sont occupés d'archéologie préhistorique et qui ont pratiqué des fouilles nient l'existence de la poterie à l'époque paléolithique ;

» 2<sup>o</sup> Que si elle existe, ce n'est que très exceptionnellement ;

» 3<sup>o</sup> Que l'introduction de la pierre polie et de la poterie en Europe par des peuplades venant d'Orient est tout aussi problématique : on a trouvé de la pierre polie à l'époque magdalénienne et de la poterie tellement primitive dans la grotte de Nermont qu'elle fait supposer l'enfance de l'art ;

» 4<sup>o</sup> Que cet art s'est insensiblement perfectionné d'âge en âge, passant du lissage, du lustrage, du polissage à l'emploi du tour ; mais qu'il a toujours conservé pour ornements des formes géométriques, plus ou moins variées et compliquées d'après les temps. On a cru reconnaître cependant des signes distincts pour les différents âges ;

» 5<sup>o</sup> Que ces progrès ont continué en France pendant l'époque gauloise jusqu'au delà de l'invasion romaine, tandis qu'ils ont été

---

(\*) *Bull. Soc. d'anthrop. de Bruxelles*, t. VI, 1887-1888, p. 321.

arrêtés en Belgique par l'arrivée des Germains, qui ont importé leur poterie grossière rappelant l'enfance de l'art. »

J'ai tenu à vous citer les conclusions de l'auteur du mémoire sur la poterie antéromaine, pour vous montrer toute l'importance de cette question, qui touche à presque tous les points de la préhistoire. Toutes ces conclusions ne pourraient sans doute être admises telles que les avait présentées M. le D<sup>r</sup> Cloquet; mais elles n'ont malheureusement pas été toutes soumises à un débat approfondi. L'existence des poteries paléolithiques a été soutenue naturellement par M. Fraipont, qui venait de publier dans la *Revue d'anthropologie* de Paris (1) un article important sur ce sujet : la découverte de Petit-Modave ne laisse, en effet, aucun doute sur la question de savoir si l'homme paléolithique connaissait la poterie. M. Cloquet n'est plus loin d'admettre la poterie à l'époque du mammouth, mais il demande cependant que, quand un fait de cette importance vient à être découvert, les personnes qui dirigent les fouilles appellent sur les lieux une commission de gens compétents qui puissent en contrôler tous les détails. C'est ce qu'ont fait, par exemple, MM. de Puydt et Lohest au moment de la découverte des crânes de Spy. Cette demande traduite sous forme de vœu a d'ailleurs été transmise au Congrès, qui l'a adoptée.

La question de l'hiatus entre l'époque de la pierre taillée et l'époque néolithique a également donné lieu à une discussion : en France, dit M. Cloquet, on tend à considérer la période magdalénienne comme une période de transition; mais on lui a objecté que si ce point était démontré pour la France, il ne s'ensuivrait pas nécessairement qu'il le serait aussi pour nos régions, et, à ce propos, M. Lohest a exposé les raisons qui lui font croire à un hiatus. Il est certain que le synchronisme de la préhistoire en France et en Belgique n'est pas encore complètement établi et j'ai lieu de croire que cette question sera soumise prochainement aux débats des Sociétés scientifiques.

Le Folklore avait fait l'objet d'un mémoire qui avait été soumis à l'examen de la deuxième section : ce mémoire est un questionnaire rédigé par M. Léon de Foëre, secrétaire de la Société d'Émulation de Bruges, comme suite à un vœu formulé au Congrès de l'année dernière. J'ignore quel accueil les membres de cette section lui ont réservé; il est probable qu'il aura été renvoyé aux diverses

---

(1) 15 juillet 1887.

Sociétés représentées au Congrès. Aussi vous ferai-je pour ma part une proposition, c'est de charger une commission d'examiner ce questionnaire et d'étudier les moyens pratiques de le faire distribuer aux membres de la Société.

La grande question à l'ordre du jour des assemblées générales du Congrès était la question franque. Notre collègue, M. le baron de Loë, avait dressé un *Inventaire des cimetières francs en Belgique* ; le président du Congrès, M. Van Bastelaer, avait écrit un essai de *Classification des cimetières francs* ; le secrétaire général du Congrès, M. Victor Tahon, avait rédigé un mémoire sur cette question : *D'où les Francs tiraient-ils leurs armes?* Enfin M. Kaisin, de la Société archéologique de Charleroi, avait étudié *l'Influence des institutions franques sur les institutions modernes*. Bien que la question franque fasse à juste titre partie des études des Sociétés d'anthropologie, je ne vous ferai pas l'analyse de ces travaux et je ne vous parlerai pas des discussions qu'elles ont soulevées. Mais je vous signalerai une opinion toute nouvelle qui s'est fait jour dans le cours de la discussion : M. Kurth a prétendu que les Francs que l'on avait exhumés dans les cimetières de Belgique n'étaient pas des Francs, mais des Gallo-Romains. Je n'ai pas besoin de vous dire que si j'ai pris la parole dans cette discussion, ç'a été pour combattre cette manière de voir, qui n'a d'ailleurs pas emporté le suffrage des archéologues présents.

Je terminerai ce rapport en disant un mot des excursions qui ont été organisées à l'occasion du Congrès.

Une première excursion nous a conduits, le lundi 6 août, à Boussu-lez-Walcourt. Notre collègue, M. Louis Bayet, qui est également membre de la Société archéologique de Charleroi, avait préparé deux fouilles, l'une d'une villa romaine, l'autre d'un cimetière franc, à 200 ou 300 mètres de la première. La villa a une certaine importance ; située sur le bord d'un ruisseau, l'Erpieu, affluent de l'Eau-d'Heure, elle peut avoir été occupée par un maître de forges ; ce qui semble justifier cette hypothèse, c'est la découverte, dans la prairie en aval, auprès des ruines d'un très ancien barrage, de ces résidus de forges auxquels on donne le nom de « Crayats de Sarrazins ». Le cimetière franc se trouvait un peu plus haut, entre la villa et le village de Boussu ; on avait mis au jour une dizaine de sépultures dont le mobilier funéraire était assez riche.

Tout ce pays a été occupé depuis une date très reculée. Wal-

court, dont on nous a fait visiter le merveilleux jubé, est bien certainement bâti sur l'emplacement d'un oppidum gaulois; les villages de Chastres, de Castillon, rappellent l'ancien *castrum* romain; une chaussée de Brunehaut, venant directement de Bavay, passe à 2 ou 3 kilomètres au nord; les noms de lieux dits *Tombois* sont fréquents dans les environs: on sait qu'ils rappellent souvent un ancien cimetière franc; enfin, notre collègue M. Bayet a exploré dans la région quelques stations préhistoriques et y a recueilli de nombreux vestiges de l'âge de la pierre.

La seconde excursion, moins importante au point de vue de l'archéologie protohistorique ou préhistorique, a été organisée le mercredi 8 août le long de la pittoresque vallée de la Sambre. On nous a fait visiter successivement Montignies-Saint-Christophe et son pont romain, dont j'ai déjà eu l'occasion de vous parler<sup>(1)</sup>; Solre-sur-Sambre, son château féodal et son église aux poutres apparentes; Lobbes, son église romane et les ruines de son abbaye; enfin, les ruines de l'abbaye d'Aulne. Derrière les ruines, notre collègue M. Cloquet nous a dit avoir trouvé quelques éclats de silex taillés. Malgré toutes mes recherches, je ne suis pas parvenu à en rencontrer le moindre fragment. Seulement, j'ai constaté l'affleurement de bancs de silex à quelques pas plus loin.

Le Congrès était officiellement terminé, mais les membres étaient invités pour le lendemain à Bruxelles, dans une salle du Grand Concours, à une conférence de notre collègue M. H. Siret. Vous avez entendu ici le savant explorateur; aussi je n'ai pas besoin d'ajouter combien a été grand le succès de sa conférence sur la *Métallurgie à l'aurore de la civilisation*, accompagnée de projections lumineuses des mieux réussies.

Un mot encore, Messieurs, pour exprimer un vœu. Les questions d'archéologie proto- et préhistorique qui étaient à l'ordre du jour du Congrès de Charleroi sont d'un grand intérêt pour nous, comme vous avez pu le voir. Elles n'ont peut-être pas toutes été discutées aussi complètement qu'elles le méritaient. Je vous demanderai s'il n'y aurait pas lieu d'en reprendre la discussion entre nous. Aux questions d'archéologie nous pourrions ajouter le programme de Folk-lore élaboré par M. de Foëre; non seulement

---

(1) *Bulletin*, tome III, page 261.

nous pourrions discuter ce programme, mais encore nous pourrions rechercher les moyens les plus convenables pour provoquer dans tout le pays les réponses aux questions qui y sont formulées.

A la suite d'une courte discussion, les propositions de M. Jacques sont adoptées à l'unanimité.

COMPTE RENDU DE L'EXCURSION DE LA SOCIÉTÉ A HASTIÈRE,  
PAR M. V. JACQUES.

La Société avait fait préparer, pour son excursion annuelle, la fouille d'un abri sous roche ayant servi de sépulture; elle devait visiter, de plus, l'emplacement d'un oppidum préhistorique dans le retranchement duquel M. Bequet avait fait pratiquer des coupes. Le temps peu favorable depuis quelques jours avait retenu beaucoup de nos membres les plus fidèles à nos excursions : aussi les excursionnistes n'étaient-ils pas très nombreux.

Hastière, qui est aujourd'hui un lieu de villégiature des plus suivis, était aux époques préhistoriques, et surtout à l'âge de la pierre polie, un centre important d'habitation. Les néolithiques ont, en effet, laissé sur les plateaux une grande quantité d'instruments de silex. D'un autre côté, les flancs de la plupart des ravins du voisinage sont percés de grottes naturelles dont quelques-unes sont assez vastes pour abriter une nombreuse population. En temps ordinaire, elles servaient de cavernes funéraires; dans les moments de danger, les habitants de la plaine y trouvaient un refuge assuré.

Notre savant collègue, M. Éd. Dupont, à l'époque de ses fouilles dans les cavernes de la Lesse et de la Meuse, avait exploré plusieurs de ces grottes. Mais ces travaux furent interrompus par la fameuse découverte des Iguanodons à Bernissart. Nous pouvions donc encore espérer faire quelques trouvailles intéressantes dans l'une ou l'autre des cavernes intactes.

M. De Pauw, qui avait assisté aux fouilles de M. Dupont, avait bien voulu se charger de diriger les recherches que la Société voulait entreprendre. Il avait choisi une caverne dont l'ouverture paraissait assez large et un sondage préliminaire dans la terrasse lui avait ramené quelques fragments d'os. Le bourgmestre d'Onhaye, sur le territoire de laquelle elle se trouvait, avait gracieusement accordé la permission de pratiquer les fouilles : nous sommes heureux de saisir cette occasion pour lui en exprimer tous nos remerciements.

Le dimanche 19 août, MM. Bequet, Cumont, Du Pré, Paris, Thion, Jottrand, Delevoy, de Puydt, Zanardelli et Jacques débarquent à Hastière où les attendent déjà MM. Houzé, De Pauw, Bayet et Vanderschuere. On nous annonce que les fouilles ont donné d'assez bons résultats, aussi sommes-nous pressés de nous mettre en route.

La caverne est située sur le flanc gauche du Fond de Bassinia : c'est le premier ravin que l'on rencontre au delà de la grande grotte de Tahaux, en remontant le ruisseau qui descend d'Onhaye à Hastière. C'est un abri sous roche qui porte le nom de Trou de Jean Martin. La légende et le nom sont presque modernes : ce Jean Martin était un individu du pays qui, à la fin du XVII<sup>e</sup> siècle, avait abandonné le service du roi et était venu se réfugier dans ce trou; jusqu'à sa mort il parvint à dissimuler sa retraite, vivant en vrai sauvage au milieu des taillis épais qui couvraient les flancs du vallon. La nuit il descendait quelquefois au village pour s'y procurer quelques vivres ou quelques vêtements; mais nul ne sut jamais, raconte-t-on, par où il regagnait son logis. Quoi qu'il en soit, M. De Pauw assure que des traces de foyer et des débris de repas ont été retrouvés dans la couche la plus superficielle de la terrasse.

A notre arrivée, l'abri sous roche est presque complètement déblayé : on a laissé en place des témoins des divers niveaux relevés par M. De Pauw et quelques mètres cubes de la couche osseuse du fond qui ne vont pas tarder à tomber sous la pioche des fouilleurs. On nous montre ce qui a été recueilli jusqu'à ce moment. Sous une couche de terre végétale et d'éboulis récents, on a trouvé d'abord quelques scories de fer et plusieurs objets qui paraissent d'origine romaine, entre autres une petite cupule de bronze et beaucoup de fragments de poteries. La couche sous-jacente avait servi de sépulture à l'homme de l'époque néolithique pendant de longues années : les ossements humains peuvent appartenir, d'après un examen sommaire fait par M. De Pauw, à trente ou quarante individus de tout âge, depuis l'enfant jusqu'au vieillard. En outre, on a recueilli des ossements de plusieurs espèces d'animaux, des fragments de poteries tout à fait différentes d'aspect des poteries du niveau supérieur, trois silex taillés, une magnifique pointe de flèche et une hachette polie en silex qui est un vrai bijou. Il va sans dire que M. De Pauw a relevé soigneusement le point précis de chaque trouvaille : nous aurons à nous occuper dans l'une de nos prochaines séances des particularités que présentait cette sépulture néolithique.

M. Houzé nous fait une courte conférence sur les caractères physiques du peuple qui ensevelissait ses morts dans les cavernes d'Hastière. Puis le reste de la brèche osseuse est bientôt abattu par les fouilleurs improvisés qui ont l'espoir de faire quelque nouvelle découverte : espoir déçu, hélas ! Mis en appétit par ce travail inaccoutumé, la promenade, le grand air, ils ne tardent toutefois pas à se rallier au gros de la bande qui se dirige déjà vers l'hôtel où nous attend le banquet.

Le banquet est plein de cordialité, mais la série des toasts est interrompue : nous n'avons rempli que la moitié de notre programme. M. Bequet, qui va nous servir de guide pour l'après-midi, conduit d'abord les amateurs d'archéologie vers l'antique église d'Hastière-par-delà. Mais tout le monde suit et, initiés ou non-initiés aux beautés de l'architecture romane, nous écoutons tous avec le plus vif plaisir les explications que nous donne notre aimable et savant collègue. Un regret cependant est exprimé : c'est que là, comme malheureusement en beaucoup d'autres endroits, la rapacité de quelques amateurs ignorants a détruit à plaisir tant d'objets précieux ; quant à ceux qui ont paru avoir quelque valeur aux yeux de ces vandales, ils sont pour la plupart dispersés et sans valeur désormais pour la science.

Nous gravissons maintenant les sentiers escarpés qui mènent aux plateaux de la rive gauche de la Meuse. De là-haut le panorama est superbe : on domine complètement la vallée dans un repli de laquelle semble se cacher Hastière ; au loin, la vue s'égare sur une succession de collines qui semblent s'étagier jusqu'à l'horizon, estompées par places par les bois aux teintes sombres, coupées ailleurs par les couleurs claires des moissons jaunissantes. Les hommes d'Hastière avaient admirablement choisi l'emplacement de leur station : leur grand ennemi, c'était l'homme lui-même, et il s'agissait avant tout de se tenir en garde contre toute surprise.

Un léger détour conduit quelques-uns d'entre nous auprès d'un mamelon qui s'élève au sommet de hauts rochers qui bordent le fleuve ; c'est de là que les patriotes de 1789 dirigeaient le feu d'une batterie de canons contre les Autrichiens qui occupaient l'autre rive. Mais ce tertre existait-il auparavant ? Était-ce un tumulus dont les abords ont été appropriés pour la défense ? Aucune fouille n'a été exécutée jusqu'à présent sur ce point ; à l'avenir donc de trancher la question. Dans les champs voisins nous ramassons quelques éclats de silex.

Le ruisseau du Fond des Veaux, entre Waulsort et Hastière, s'est

creusé un lit profondément raviné qui débouche dans la vallée de la Meuse sous un angle aigu. C'est au sommet de cet angle que quelque tribu néolithique s'était ménagé un refuge. Du côté de la Meuse, des rochers à pic, du côté du ruisseau, une côte escarpée assurent la défense du camp ; au nord, le plateau est coupé par un fossé et par une levée de terre qui se prolonge également à l'est vers le ravin jusqu'au point où l'escarpement devient infranchissable. Ce camp peut mesurer environ 120 mètres du fossé à l'extrémité du plateau, sur une quarantaine de mètres de largeur, ce qui donne à peu près un demi-hectare de superficie.

M. Bequet avait fait pratiquer en deux endroits, par Godelaine, le fouilleur de la Société archéologique de Namur, des tranchées coupant toute la largeur de la levée de terre et permettant de voir le mode de construction de ce rempart. Cette construction est identique à celle que MM. Arnould et de Radiguis ont trouvée jadis au camp d'Hastedon au fond de la tranchée, donc sur le roc, des traces de charbon de bois montrent la place qu'occupaient les pièces de bois en grillage qui forment la base du retranchement ; au-dessus, quelques fragments de bois brûlés au milieu d'une masse formée de pierres calcinées. L'incendie qui a détruit ces remparts a dû être vraiment d'une intensité inouïe pour pouvoir changer les pierres calcaires en chaux, l'argile en terre cuite, dans toute l'épaisseur d'une muraille qui pouvait avoir au moins deux mètres à sa base.

A quelle époque ce camp a-t-il été occupé ? La question n'a pas été examinée pendant l'excursion. A mon avis, la première occupation remonte bien certainement à l'âge de la pierre polie : on a trouvé dans les environs immédiats, d'après ce que nous a raconté M. De Pauw, une assez grande quantité de pointes de flèches de silex ; dans le camp même, des fragments de poterie et quelques silex.

Le choix de la position du camp à l'extrémité d'un plateau étroit, rocailleux et inculte, ayant donc été de tous temps une clairière, et enfin pourvu de défenses naturelles, répond bien à l'idée que nous avons des stations de la pierre polie. Que ce camp ait été occupé encore plus tard, que ses retranchements eux-mêmes datent des peuplades qui habitaient nos contrées à l'époque de César, la chose est parfaitement admissible. Des fouilles plus complètes doivent être entreprises par la Société archéologique de Namur, qui nous livreront peut-être la réponse à notre question.

Il nous restait à remercier notre aimable guide, M. Bequet, et

notre dévoué collègue, M. De Pauw, ce que nous n'avons pas manqué de faire, et à regagner, par une promenade charmante le long des bords pittoresques de la Meuse, Waulsort, où nous devons reprendre le train pour Bruxelles.

M. LE PRÉSIDENT remercie M. Jacques d'avoir bien voulu faire le rapport sur l'excursion d'Hastière.

La séance est levée à 10 heures et demie.

---